

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3<sup>e</sup>/61-07  
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

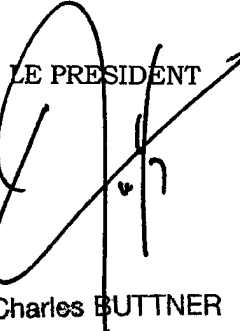
### RD419 - DEVIATION DE RETZWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3<sup>e</sup>/03 du Conseil Général du 15 décembre 2006 approuvant le budget primitif 2007 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à adresser au Préfet du Haut-Rhin une demande d'autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions